



À 04.66.83.81.42
Æ04.66.83.00.72
e.mail : mairiedecardet@orange.fr

Séance du 02 juin 2015 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 14

Date de la convocation-diffusion

29/05/2015

Date d'affichage du CR

L'an deux mil quinze le deux du mois de Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames AIGOIN Christine, FOURNEL Isabelle, Sophie POUJOL

Messieurs BRIONI Stéphane, CARNIAUX Pierre, CRUVEILLER Fabien, DURANDET Pierre, GILHODEZ Thierry, HUISMAN John, PINCHARD Philippe, ROQUE Laurent.

Absents excusés :

Madame Sophie FIGUIERE ayant donné pouvoir à Madame Sophie POUJOL, en vertu d'un acte sous seing privé en date à Cardet du 02/06/2015

Monsieur Paul JUAREZ ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane BRIONI, en vertu d'un acte sous seing privé en date à Cardet du 02/06/2015

Monsieur Patrice VERNHET ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe PINCHARD, en vertu d'un acte sous seing privé en date à Cardet du 02/06/2015

Absent excusé : Madame Cathy BOUCHET

- **Approbation du Compte-Rendu du précédent Conseil Municipal**

Monsieur Thierry GILHODEZ souhaite rappeler qu'il avait évoqué en questions diverses l'alimentation électrique de la Place du Château.

Le conseil approuve, une fois cette observation actée, Le Compte Rendu du précédent Conseil Municipal à l'unanimité.

- **Projet Mairie : Marché Complémentaire**

M. le Maire fait lecture du rapport de la Commission d'Appel d'Offre en date du vendredi 29 Mai 2015

La baisse de la fréquentation depuis plusieurs mois s'explique par les points suivants :

- **Diminution de l'encaisse de l'Agence Postale**

Pour des raisons de sécurité, la Direction de la Poste limite l'argent détenu dans les Agences Postales, nous ne sommes donc plus en mesure de répondre aux besoins des clients. Les retraits d'espèces, déjà limités à 350 €/semaine, sont limités à 200 €/semaine voire moins dès le 15 du mois ce qui contraint nos clients à aller dans un Bureau de Poste qui leur fournit les espèces souhaitées. Il nous arrive souvent de ne pouvoir permettre aucun retrait pendant plusieurs jours.

- **Baisse du stock**

Le stock, fourni par la Poste, est lui aussi en baisse. Nous travaillons souvent en flux tendu sur certains articles, ce qui demande quelques jours avant d'être livrés. Nos clients se rendent donc dans des Bureaux de Poste mieux achalandés.

- **Affranchissement en baisse**

Internet et sa facilité d'usage permet à nos clients de traiter leur courrier directement sans avoir à l'envoyer.

- **Politique Zéro Instance**

Le courrier a mis en place des mesures afin de lutter contre les instances restées en bureau qui représente un coût pour le service courrier. Nous avons donc de moins en moins d'instances à distribuer.

Toutes ces mesures, prises par la Direction de la Poste, restreignent le Service que nous pourrions offrir à nos Administrés. Il est important de rappeler que nous ne sommes qu'un service de proximité et que les clients ont bien compris que pour des services précis, ils doivent se rendre dans un Bureau de Poste.

Le conseil Municipal ouï cet exposé, approuve à l'unanimité la fermeture de l'Agence Postale le Samedi Matin.

- **Questions Diverses**

- Un platane sur la RD 982 va être abattu pour des raisons phytosanitaires
- Pierre DURANDET fait remonter que le fauchage n'a pas été fait sur la RD 359. Monsieur Philippe PINCHARD dit l'avoir signalé à plusieurs reprises à la Direction des Routes du Conseil Général.
- Est signalé qu'il y a un poteau signalétique à terre au niveau du dos d'âne des Arnasseaux

La séance est levée à 19h48

